



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Vingt-Cinq Février,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Étaient présents : R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - M. AUFFRET – JL. GIRAUD – G. BARRA, **Adjoints**
S. ALLEG – J-M. BAGNIS – S. BEURRIER - A. DUBOIS - N. DEDULLE - J. HENSELER - A. PELLEGRINO – A. RASKIN –
J. RAYNAUD - JC. SANSONI - J. TOCQUER - M. RAYNAUD - S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à C. BOUGE) – E. MENUT (pouvoir à A-M. GAUBERTI)
N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - N. BARRECA (pouvoir à JL. GIRAUD)

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 83 CREATION DE L'ESPACE CULTURE – JEUNESSE

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes porte un projet ambitieux correspondant à la création d'un espace culture/jeunesse.

QUE ce projet consistant à la construction de nouveaux locaux à vocation périscolaire et de réhabilitation d'un bâtiment ancien pour accueillir la nouvelle médiathèque moderne et accessible, répond au nombre croissant d'élèves qui fréquentent le site avec l'ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire. Ce qui implique une augmentation significative de la population tourrettanne.

L'implantation géographique choisie est stratégique car elle permet d'offrir aux administrés une unité de lieu, de développer des services publics de qualité répondant aux exigences actuelles en matière environnementale et technologique.

CONSIDERANT que ce projet double répond donc à plusieurs attentes dans les domaines suivants :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, développement durable.
- Réalisation d'un équipement public rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.
- Investissement d'ordre scolaire, locaux périscolaires.
- Opération d'aménagement au développement et au maintien des services aux publics en milieu rural.

I – MONTANT DES TRAVAUX

Le montant est le suivant : 979.038 € HT.

II- PLAN DE FINANCEMENT

Le plan est le suivant :

- Demande au titre de la DETR :	200.000 €
- Demande au titre de la DSIL :	200.000 €
- Conseil Régional (FRAT):	80.000 €
- Conseil Départemental :	120.000 €
- CAF :	150.000 €
- Autofinancement de la commune :	229.038 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement de l'opération d'investissement correspondant à la création d'un espace culture/ jeunesse.
- **DE DEMANDER** une subvention auprès du Conseil Départemental 83.
- **DE DIRE** que la demande de subvention du Conseil Départemental 83 s'élève à 120.000 €.
- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet tel que présenté dans la présente délibération.
- **DE CHARGER** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGÉ